

# **Loi approuvant le rapport de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2015 (11885)**

*du 24 juin 2016*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du  
4 octobre 2013;

vu l'article 7, alinéa 2, lettre f, de la loi sur les établissements publics  
médicaux, du 19 septembre 1980;

vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du  
10 décembre 2014;

vu le rapport de gestion de l'établissement public médical Hôpitaux  
universitaires de Genève pour l'année 2015;

vu la décision du conseil d'administration de l'établissement public médical  
Hôpitaux universitaires de Genève du 21 mars 2016,

décète ce qui suit :

## **Article unique Rapport de gestion**

Le rapport de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève pour  
l'année 2015 est approuvé.